



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 8 février 2021

### **France Relance : lancement des appels à projets départementaux sur les jardins partagés et sur l'alimentation locale et solidaire**

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance veut entretenir cette dynamique.

La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès pour des raisons financières mais aussi physiques à une alimentation locale, fraîche, saine et d'un prix abordable. Face à l'accroissement du nombre de personnes isolées ou en situation de précarité, les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des collectivités ont foisonné sur tout le territoire pour proposer à tous une alimentation locale et de qualité.

Dans ce contexte, la Préfecture de la Haute-Saône lance, le 8 février 2021, deux appels à projet qui seront instruits en DDT :

- **un appel à projet sur l'alimentation locale et solidaire**

Une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € est mobilisée en Haute-Saône pour ce dispositif.

Cet appel à projet est ouvert jusqu'au 15 juillet 2021. Les projets seront sélectionnés en 2 vagues :

- 1ère vague : sélection des projets qui auront été déposés avant le 30 avril 2021
- 2ème vague : sélection des projets qui auront été déposés avant le 15 juillet 2021

Le deuxième temps de sélection sera organisé pour les dossiers déposés après le 30 avril et jusqu'au 15 juillet, sous réserve que l'enveloppe ne soit pas entièrement consommée à l'issue de la première sélection.



**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  

Les demandes d'aides sont à faire en ligne sur le site « démarches simplifiées ». Retrouvez les informations sur <https://www.haute-saone.gouv.fr/Actualites/France-Relance/Appels-a-projet-en-cours/Appel-a-projets-alimentation-locale-et-solidaire>

Les bénéficiaires de cette aide peuvent être des producteurs agricoles, des associations (dont les associations d'aide alimentaire), des entreprises (TPE/PME/start-up), des épiceries sociales et solidaires, ou encore des communes et leurs groupements.

Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives locales de tous les acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale aux citoyens qui en sont éloignés et/ou qui sont en situation de précarité.

À titre d'exemple, pourront être financés la création d'épiceries sociales et solidaires, la mise en place de drives fermiers, l'équipement en véhicules et matériels de livraison permettant la distribution de paniers d'alimentation aux personnes isolées ou modestes, la création de marchés de producteurs ou l'implantation de casiers alimentaires, l'achat d'équipements collectifs de conditionnement ou de transformation de produits frais et locaux (fruits et légumes, viandes...) notamment les produits alimentaires non valorisés par ailleurs, pour une distribution aux associations caritatives (confiture par exemple).

Les projets doivent être réalisés avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**• un appel à projet pour soutenir le développement de jardins partagés ou collectifs (déjà existants ou à créer), dans les zones urbaines ou périurbaines**

Une enveloppe prévisionnelle de 50 000 € est mobilisée en Haute-Saône pour ce dispositif.

Cet appel à projet est ouvert jusqu'au 31 décembre 2021. Les projets seront sélectionnés en 2 vagues :

- 1<sup>ère</sup> vague : sélection des projets qui auront été déposés avant le 1<sup>er</sup> avril 2021
- 2<sup>ème</sup> vague : sélection des projets qui auront été déposés avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le deuxième temps de sélection sera organisé pour les dossiers déposés après le 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, sous réserve que l'enveloppe ne soit pas entièrement consommée à l'issue de la première sélection.

Les demandes d'aides sont à faire en ligne sur le site « démarches simplifiées ». Retrouvez les informations sur <https://www.haute-saone.gouv.fr/Actualites/France-Relance/Appels-a-projet-en-cours/Appel-a-projets-jardins-partages>

Les bénéficiaires de cette aide peuvent être des associations de jardins partagés ou collectifs (englobant jardins d'insertion, thérapeutiques, pédagogiques, de quartier, familiaux...), des collectivités territoriales et leurs groupements, ou encore des bailleurs sociaux publics ou privés. Les jardins doivent être situés dans des zones urbaines ou périurbaines.

Cette aide peut prendre en charge des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols). Elle peut également prendre en charge les prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aider au lancement et à la consolidation du projet.



**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  

Plus précisément, cette subvention peut soutenir les investissements nécessaires à l'aménagement des sites des jardins partagés (clôtures, petites serres, abris...), à la gestion de l'eau pour la petite irrigation notamment, à la gestion des sols pollués (évacuation de terre, équipement de production hors sol...), aux économies d'énergie, à la gestion des déchets, à la préservation de la biodiversité, à l'outillage, à l'aménagement des lieux de vie, à l'animation et à la formation du site et à la préparation et la transformation de produits frais (table de cuisson, vaisselle et batterie de cuisine, réfrigérateur-congélateur...).

Pour plus d'informations sur ces appels à projets, vous pouvez consulter la page dédiée du site interne de la Préfecture de la Haute-Saône :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actualites/France-Relance/Appels-a-projet-en-cours>

Vous pouvez également contacter la DDT :

Service Economie et Politique Agricoles

[pref-plan-relance@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-plan-relance@haute-saone.gouv.fr)

L'objet du mail doit débiter par l'un des intitulés suivants : « **AAC 2021 \_jardins partagés** » ou « **AAC 2021 \_alimentation solidaire et locale** »

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70 